

## Compte rendu tenant lieu de procès-verbal

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 FÉVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

**Étaient présents** : MM. MASSON Jean-Paul, DESHAYES Jean-Yves, MONTIGNÉ Claude, LEFEUVRE André, BESSIN Pascal, BARBY Éric, EGAULT Pascal, Mmes GUYNEMER Patricia, NIVOL Nadine, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence, ROZE Marie-Paule, SAUVEUR Pauline et HOUIT Yolande.

**Absents excusés** : Mme CAZIN Mireille (a donné procuration à M. RÉGEARD Loïc), CROQUISON Sébastien (a donné procuration à M. BARBY Eric), Mme GASCOIN Laurence (a donné procuration à M. DESHAYES Jean-Yves), M. de LORGERIL Olivier (a donné procuration à Mme ROZE Marie-Paule)

Un scrutin a eu lieu ; M. MONTIGNÉ a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Avant-projet définitif – projet des préaux, sanitaires et local de rangement pour les jeux extérieurs à l'école maternelle – **délibération**
2. Honoraires du maître d'œuvre pour le projet des préaux, sanitaires et local de rangement pour les jeux extérieurs à l'école maternelle - **délibération**
3. Propositions pour la réfection de la toiture des locaux scolaires - **délibération**
4. Estimation des travaux de réfection de voirie par les services de la Communauté de Communes - **délibération**
5. Demande d'autorisation de transmission des données géographiques des concessionnaires de réseau au profit de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique pour la mise en place du Système d'Information Géographique - **délibération**
6. Planning pour les élections départementales
7. Informations diverses
8. Questions diverses

I- **MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES PRÉAUX, DES SANITAIRES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DU LOCAL DE RANGEMENT DANS LA COUR DE LA MATERNELLE (N°14-2015)**

**Nomenclature** : 1.6 Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que l'école élémentaire du groupe scolaire ne dispose pas aujourd'hui d'un préau de dimensions satisfaisantes au regard de l'effectif (125 enfants scolarisés en primaire). Les sanitaires actuels accessibles directement dans la cour sont peu adaptés à l'usage. Ces derniers datent des années 50.

De la même façon, la cour maternelle ne permet pas le rangement des jeux extérieurs (trottinettes, vélos, etc.). L'opportunité de créer de nouveaux sanitaires et de construire un préau plus spacieux et un local de rangement pour les classes maternelles est envisagée comme suit :

1- **Partie sanitaires**

Les sanitaires prendront place sous le préau actuel et bénéficieront d'un accès plus facile à l'abri des intempéries depuis les classes (création de 5 cabines WC et 3 urinoirs). La démolition du bloc sanitaire existant libérera la façade sur rue d'un élément peu valorisant et laissera la place au projet du préau.

2- **Implantation du préau d'une centaine de m<sup>2</sup>**

Trois hypothèses ont été proposées :

- a) A la manière d'une galerie courant le long des façades ouest et est, abritant ainsi les entrées et les sorties des classes directement ouvertes sur la cour
- b) Préau d'un seul tenant offrant un espace d'évolution extérieur abrité
- c) Double préau : l'un à la manière d'une galerie courant de la façade est, l'autre plus important dans le creux de l'angle formé par la bibliothèque.

3- **Construction d'un local de rangement pour les jeux extérieurs des tout petits dans la cour des maternelles**

Le montant estimatif de ces trois projets scolaires s'élève à 171 600 000 € HT.

Pour ce faire, M. le Maire précise que l'Atelier du Canal a fixé le montant des honoraires à 8 % de l'estimation des travaux susnommés soit 13 728 € HT (7 % au titre de la mission de base et 1 % pour la mission OPC, à savoir ordonnancement, opération de construction et coordination entre les différentes interventions des professionnels du BTP).

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **VALIDE** l'Avant-Projet présenté par l'Atelier du Canal concernant le projet des constructions scolaires décrit ci-dessus dont l'estimation est portée à 171 600 € HT,
- **RETIENT** la proposition de l'Atelier du Canal, estimée à 13 728 € HT soit 16 473.60 € TTC, pour la maîtrise d'œuvre de l'opération susnommée,
- **SOUHAITE** que soient apportées plus de précisions (largeur et matériaux proposés notamment au niveau des galeries etc.) et qu'une esquisse à hauteur d'homme soit présentée pour mieux se rendre compte des perspectives,

- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **II- TRAVAUX DE RÉFECTION DES TOITURES SCOLAIRES (N°15-2015)**

### **Nomenclature : 1.1 Marchés publics**

M. le Maire précise que les toitures de l'école sont très abîmées et doivent faire l'objet d'une réfection complète. Deux artisans locaux ont été sollicités. Leurs devis sont quasiment similaires.

M. le Maire propose de partager le travail en confiant à M. DENIS David la partie maternelle et à M. JOURDANT Stéphane la partie élémentaire.

### **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **RETIENT** la proposition de M. DENIS David pour la réfection des toitures de l'école maternelle, estimée à 9 455.89 € HT soit 11 347.07 € TTC,
- **RETIENT** la proposition de M. JOURDANT Stéphane pour la réfection des toitures de l'école élémentaire, estimée à 12 402.13 € HT soit 14 882.56 € TTC,
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en investissement au Budget Primitif 2015,
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **III- ESTIMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2015 (N°16-2015)**

### **Nomenclature : 1.3 Conventions de mandat**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les estimations ainsi qu'un récapitulatif des travaux d'investissement de voirie pour 2015. Le marché de travaux est lancé par la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique dans le cadre d'une convention de mandat (groupement d'achats).

### **Montant des estimations :**

- Modernisation de la VC au lieu-dit « Couëdan » (730 mètres) : 26 260.00 € H.T soit 31 512 € TTC
- Modernisation de la VC au lieu-dit « Baussaine » (360 mètres) : 12 788.00 € H.T soit 15 345.60 € TTC
- Modernisation de la VC au lieu-dit « Les Oliviers » (190 mètres) : 5 979.00 € H.T soit 7 174.80 € TTC
- Réalisation de 4 bandes rugueuses au lieu-dit « Couëdan » : 2 208 € H.T soit 2 649.60 € TTC

### **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les estimations ci-dessus (pour un montant total de 47 235 € H.T soit 56 682 € TTC),
- **MANDATE** les services « voirie » de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique pour le lancement du marché susnommé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La réfection de l'enrobé de la route de la « Ville Morhain », empierrée l'année dernière, attendra l'année 2016. Très prochainement (fin mars), une tranchée sera ouverte pour permettre le passage d'un fourreau (électricité et téléphone). Le réseau des eaux pluviales sera à revoir également.

#### **IV- TRANSMISSION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES – RÉSEAUX – À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE (N°17-2015)**

**Nomenclature** : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

La Communauté de Communes de la Bretagne Romantique (CCBR) administre et gère un système d'information géographique (SIG) depuis 2009 ayant pour objectif de mutualiser le maximum de données géographiques sur le territoire (cadastre, photographie aérienne, réseaux électriques, eau potable, réseaux de gaz, sentiers...) et les rendre consultables par l'ensemble de ses communes membres.

Cependant, la donnée des concessionnaires de réseaux (SAUR, Véolia, ErDF, GrDF, SDE 35...) du territoire intercommunal n'est pas consultable sur le SIG car la CCBR ne dispose pas actuellement des données correspondantes. Aussi, la présente délibération a pour objet de recueillir l'accord de notre commune pour autoriser les concessionnaires à transmettre à notre EPCI leurs données numérisées de réseaux. Après cet accord, la CCBR pourra recenser ces données et les rendre disponibles sur le site SIG intercommunal <http://sig.bretagneromantique.fr>

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'autoriser les concessionnaires de réseaux à transmettre à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique l'ensemble de leurs données numérisées « réseaux »,
- **DÉCIDE** d'autoriser M. le Maire à signer l'accord pour la transmission des données réseaux à la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique, ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

#### **V- MISE AUX NORMES DES TERRAINS DE BASKET A LA SALLE DES SPORTS (N°18-2015)**

**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les normes des terrains de basket vont évoluer. A ce titre, il convient d'envisager des travaux de marquage sportif pour répondre à cette nouvelle règle, applicable au 1<sup>er</sup> septembre prochain. M. le Maire présente deux propositions (Bretagne Résine et Massiot, spécialistes en marquage au sol).

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise Bretagne Résine pour les travaux de traçage des nouvelles normes des terrains de basket à la salle des sports. Cette dépense s'élève à 1 850 € HT soit 2 220 € TTC.
- **DEMANDE** l'inscription de cette somme en investissement au Budget Primitif 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La durée de ces travaux est estimée à 3 jours.

#### **VI- REMISE EN EAU DE L'ÉTANG DE PITREL (N°19-2015)**

**Nomenclature** : 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'étang de Pitrel, propriété communale, a été vidangé début 2013. Depuis, la végétation a pris place. Il convient de couper cette dernière avant la remise en eau. Deux propositions ont été reçues en mairie. Il s'agit de broyer les végétaux comprenant le fond du

plan d'eau, l'abattage éventuel de quelques arbres en berges, l'export des rémanents de broyage sur plateforme et l'évacuation des déchets sur la plateforme des déchets verts de la commune.

Ces travaux (coupe et exportation de la végétation sans curage) ne sont pas soumis à une procédure particulière au titre de la loi sur l'eau. Toutefois, la remise en eau doit se faire en dehors de la période du 15 juin au 30 septembre conformément aux prescriptions générales jointes au récépissé de déclaration des services de la police de l'eau.

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** la proposition de l'entreprise Nature et Paysage de Bédée pour les travaux de broyage et d'exportation de végétation à l'étang de Pitrel. Cette dépense s'élève à 8 900 € HT soit 10 680 € TTC.
- **DEMANDE** l'inscription de cette somme en investissement au Budget Primitif 2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VII- **AVENANT À LA CONVENTION PASSÉE AVEC LA PRÉFECTURE DANS LE CADRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LÉGALITÉ (N°20-2015)**

**Nomenclature** : 9.1 Autres domaines de compétence des communes

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

**Considérant** le fait que la commune de Pleugueneuc (Ille-et-Vilaine) utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser,  
**Et considérant** également le fait que le changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

VIII- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

1- **Dates à retenir**

- Commission des Finances : mardi 10 mars 2015 à 17 heures
- Réunion du CCAS : vendredi 13 mars 2015 à 13 heures 30 minutes
- Réunion de la Caisse des écoles : mardi 24 mars 2015 à 18 heures
- Prochain séance municipale : lundi 23 mars 2015 à 19 heures

2- **Brioches de l'amitié** du 19 au 25 mars 2015

3- **Permanences électorales le dimanche 22 mars 2015 lors des élections départementales**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
M. Loïc Régeard